Mot de bienvenue de la présidente de la CEPE à l'occasion du 75e anniversaire de la CEPPLE

24 novembre 2025, Strasbourg, Temple Neuf

La CEPPLE fête ses 75 ans ! Sincères félicitations !

Lorsque la Conférence des Églises protestantes des Pays latins d'Europe a été fondée en 1950, cette partie de l'Europe avait encore un autre visage. L'Espagne et le Portugal étaient encore sous le joug de dictatures – qui allaient malheureusement perdurer pendant encore un quart de siècle. C'est aussi pour cela que la démocratie a toujours été un thème central au sein de la CEPPLE.

Mais l'attention se portait surtout sur un autre aspect. Presque toutes les Églises qui se sont regroupées au sein de la CEPPLE se caractérisaient par une situation de minorité très restreinte dans des pays et des régions catholiques. Ce défi commun a soudé la CEPPLE.

Au premier colloque en septembre 1950 à Torre-Pellice porte des réflexions sur la « *Grandeur et misère des Églises minoritaires* » : On voulait argumenter contre le repli sur soi ou la lamentation de leur petitesse. Les délégués protestants ont partagé la conviction de la force du témoignage, de la sortie « de l'étroitesse de son Église pour entrer dans la vie du monde » (citation de Visser't Hooft lors de ce premier colloque). Par la création de trois commissions (Évangélisation, Jeunesse et Église, Liberté religieuse), se constitue la première communauté d'Églises protestantes en Europe, internationale et interconfessionnelle, une collaboration qui perdure jusqu'à aujourd'hui, un témoignage commun en situation de fragilité et de minorité.

Il fallut attendre 1973 pour que, grâce à la Concorde de Leuenberg, les condamnations doctrinales réciproques entre luthériens et réformés soient considérées comme n'ayant

plus d'importance pour les partenaires actuels et que la communion de chaire et de table soit déclarée – la communion ecclésiale ! Nous sommes non seulement la *communauté* d'Églises protestantes en Europe, mais aussi la *communion* !

Au sein de la CEPPLE, certaines Églises appartenaient à la Communion d'Églises de Leuenberg, d'autres non. Après près de quarante ans, les relations entre la CEPE et la CEPPLE ont été clarifiées :

Lors de la 7e Assemblée générale de la CEPE à Florence en 2012, une « Convention de partenariat entre La Communion d'Églises Protestantes en Europe et La Conférence des Églises protestantes des Pays latins d'Europe » a été signée. La phrase clé de la Convention de partenariat était la suivante : « Sur la base de ces décisions et de cet accord écrit, la Conférence des Églises protestantes des Pays latins d'Europe, CEPPLE, est reconnue comme le **Groupe régional latin** de la CEPE. »

La CEPPLE est donc devenue un groupe régional de la CEPE. Aujourd'hui, plus de dix ans après, nous sommes heureux que cette décision ait été prise. La CEPPLE apporte sa contribution à la CEPE en soulevant des questions importantes et, inversement, elle reprend les préoccupations de la CEPE et en discute dans son contexte.

Un exemple : les Églises membres de la CEPPLE sont expertes en matière d'existence minoritaire des Églises protestantes. C'est pourquoi nous leur sommes très reconnaissants d'avoir abordé à plusieurs reprises la contextualisation de ce thème depuis la présentation de la « Théologie de la diaspora » lors de l'Assemblée générale de la CEPE à Bâle en 2018.

Mais revenons au thème de la démocratie : nous sommes préoccupés par la démocratie. Dans différents pays de nos Églises membres, nous constatons des menaces pour les structures étatiques fiables, pour la diversité sociale, des atteintes à la liberté de la presse, à l'État de droit. La situation est légèrement différente dans chaque pays et dépend bien sûr aussi des expériences historiques de chacun d'entre eux. Les Églises protestantes sont organisées de manière synodale et prennent leurs décisions sur la base de processus participatifs. C'est pourquoi, quelle que soit notre

taille, nous sommes appelés à nous occuper de ces dangers et à renforcer la démocratie dans nos contextes respectifs. C'est ce qu'a décidé l'Assemblée générale de 2024 à Sibiu. La CEPPLE a déjà annoncé qu'elle continuerait à se pencher sur cette question dans les années à venir. Merci beaucoup !

Je vous souhaite une joyeuse célébration et attends avec impatience les prochaines contributions de la CEPPLE à la CEPE.

Je salue également cette conférence au nom de l'ensemble du Conseil de la CEPE, qui vient de se réunir à Bratislava, ainsi que de notre secrétaire général Mario Fischer à Vienne.